



MOBILITE durant la MAITRISE UNIVERSITAIRE EN DROIT

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit-e à un séjour de mobilité, et dans ce cadre, vous subirez à la Faculté d'accueil des examens qui seront reconnus dans votre plan d'études aux conditions suivantes :

1. Plan d'études et garantie d'équivalence

Le plan d'études que vous envisagez de suivre dans l'Université-hôte devra être confirmé ou modifié **dans un délai de 6 semaines** après le début de votre séjour dans la Faculté d'accueil.

Afin de nous permettre de déterminer les équivalences à accorder, vous devez nous transmettre :

- 1) Le tableau de demande d'équivalence, mentionnant les cours choisis dans la Faculté d'accueil pour chaque semestre de mobilité, ainsi que la langue d'enseignement des cours suivis.
- 2) Les descriptifs officiels de ces cours avec la mention des crédits et de la charge horaire dont ils sont dotés.

N.B. : Les demandes incomplètes ou tardives ne seront pas traitées.

Ces documents doivent être envoyés aux Conseillères académiques, Mme Bita BERTOSSA, Mme Caterina GIDARI WASSMER et Mme Youmna COLIN-OSTA, par courriel (pièces scannées) adressé au secrétariat des étudiants : secretariat-etudiants-droit@unige.ch

Vous recevrez en retour, par courriel également, un tableau avec les équivalences accordées.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- a) Les cours de langues ne donnent pas lieu à des équivalences ;
- b) Votre demande d'équivalence devra comporter également le plan d'études dans lequel s'inscrivent les cours choisis, afin de nous permettre de vérifier que le niveau d'un cours de Maîtrise est atteint ;
- c) Pour qu'un cours soit reconnu équivalent à un cours de maîtrise il doit être de niveau avancé (cours de niveau 4^{ème} année d'études ou estimé équivalent) et être doté d'au moins 4 ECTS ;
- d) Pour obtenir une reconnaissance d'enseignements fondamentaux, le contenu du cours doit être jugé équivalent à un enseignement correspondant du plan d'études genevois ;

- e) Pour les équivalences d'option de maîtrise, il n'est pas exigé que le contenu soit équivalent à celui d'un cours à option de la Faculté de droit de Genève tant que les critères ci-dessus sont respectés (un cours portant sur du droit étranger pourrait être reconnu comme option) ;
- f) Ne pourront être acceptés comme équivalents à des cours de Maîtrise des cours qui ont déjà été reconnus comme équivalents à des cours obligatoires de notre programme de Bachelor, ou qui sont du même contenu qu'un de ces cours ;
- g) L'article 40 ch. 3 du Règlement d'études exige que l'étudiant se soit soumis à des évaluations pour des enseignements correspondant au moins à 30 crédits ECTS (genevois) au plus tard deux semestres après avoir entamé ses études de maîtrise, sous peine d'élimination. En cas de séjour annuel, veuillez être attentif à cette condition, en choisissant au moins cinq cours validés par la Faculté, si vous partez au début de votre maîtrise ;
- h) L'article 29 ch. 3 du Règlement d'études prévoit qu'un minimum de 36 crédits ECTS doit être obtenu pour des enseignements donnés dans le cadre du plan d'études des maîtrises de la Faculté, y compris le mémoire hors séminaire ;
- i) Le mémoire (séminaire ou hors séminaire) doit être effectué au sein de la Faculté.

2. Inscriptions aux examens à Genève

Pendant votre séjour de mobilité, vous avez la possibilité de vous inscrire aux cours et aux examens de la Faculté de droit de Genève, pour les examens auxquels vous souhaiteriez éventuellement vous présenter à Genève. Vous devrez pour ce faire impérativement veiller à respecter la procédure et les délais fixés par notre Faculté pour l'inscription aux cours et aux examens.

3. Correspondance

Votre adresse e-mail universitaire reste une voie de communication officielle. Veuillez à la consulter régulièrement, ou la dévier sur une adresse que vous consultez régulièrement.

Si vous souhaitez que le courrier émanant de l'Université vous soit envoyé à votre adresse de mobilité, vous devez effectuer le changement d'adresse sur le portail de l'Université et faire de même lors de votre retour définitif à Genève.

La Faculté vous souhaite un fructueux séjour de mobilité.

Le Vice-Doyen